



## Aspa et succession après divorce avec maison en bien commun

Par ost, le 23/04/2016 à 14:24

Bonjour,

Je vais bénéficier du minimum vieillesse ASPA à partir du 1 er mai 2016, le montant de ma retraite étant de 160 euros.

Je vie dans une maison acquise il y a 7 ans sous le regime commun du mariage et ai divorcé depuis...

Je vie seul dans cette maison depuis notre séparation.

Pour la succession ou bien si je vend ma maison dans quelques années (mon ex mari étant co- propriétaire) et ma fille recevant une pension cotorep (handicap 70 %) ... voici mes questions >>

-L'allocation sera t'elle remboursable sur ma semi part seulement ou sur le montant total de la vente avant ou après décès ? (-39000 euros...)

- qu'en sera t'il de la succession pour ma fille (cotorep ), mon fils ayant des ressources confortables ,il est expatrié, non resident Francais.

Mon ex mari quand a lui est Francais, retraité et resident au Maroc.

Merci de votre aide,